

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an... 48f. » 24f. «

Six mois... 10 » 15 «

Trois mois... 5 25 7 50

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

L'*Ami du Soldat*, journal de Vienne, donne sur l'expédition de la Crimée et le théâtre de la guerre des renseignements que nous reproduisons. On lit dans cette feuille :

« Le 13 septembre, les flottes alliées, composées de 563 voiles, sont parties de l'île des Serpents se dirigeant vers les côtes de la Crimée. L'aile gauche avait ordre de mettre le cap sur le promontoire de Baba, l'aile droite de se diriger vers le cap de Chersonèse. Pendant plusieurs heures, les vaisseaux suivirent ces directions. Plus tard, un vent de l'est s'est levé et l'amiral Hamelin donna l'ordre à l'aile droite de se diriger aussi vers le camp de Baba. Les nouvelles authentiques sur le lieu où le débarquement s'est opéré manquent jusqu'à présent ; on ne sait donc rien de précis à cet égard. Mais il n'est pas sans intérêt d'apprendre comment il s'est fait que les armées alliées ont pu débarquer sans rencontrer de résistance.

« Ce fait s'explique par le système de défense adopté par les Russes. A l'exception de Sébastopol, aucune place russe sur les côtes de la Crimée ne pouvait sérieusement empêcher un débarquement sous la protection de 3,000 bouches à feu. L'amiral prince Menschikoff livre donc tous les points de la côte aux armées. La plaine symétrique qui s'étend entre Eupatoria et Simféropol, le siège du gouvernement en Crimée, est également dépourvue de tout objet de défense soit naturel ou artificiel. Mais non loin de Simféropol se trouvent les campements de la division de cavalerie russe, tandis que trois divisions d'infanterie occupent les hauteurs de Baktchi-Sarai et de Sébastopol ; voilà le véritable théâtre de la guerre.

« On peut comparer ce terrain à celui de *Castiglione delle Stiviere*, champ de bataille où s'est prononcée la victoire dans toutes les guerres de l'Italie septentrionale. Les Russes ont fortifié plusieurs hauteurs de Baktchi-Sarai, et ces retranchements devront être enlevés d'assaut. Le prince Menschikoff n'a, du reste, que 48 canons qu'il a disposés sur les hauteurs, entre le couvent de Saint-Krim et Sébastopol. Il est évident que ce nombre de pièces est insuffisant, et cela d'autant plus que, sur aucun point, on n'a pu en réunir plus de huit. Les forces russes se tiendront donc sur la défensive et

s'appuieront sur Sébastopol. Les instructions données aux amiraux Nachimoff et Kornilleff ne sont pas moins importantes.

« Dans le cas où Sébastopol serait assiégé, la flotte russe se trouverait sous le coup d'une catastrophe. Elle serait détruite ou par les Russes eux-mêmes ou par les alliés, car il n'est pas probable que l'amiral Nachimoff se rende. On est, au contraire, fermement convaincu qu'il acceptera le combat, ce qui augmentera considérablement l'intérêt qui s'attache au drame gigantesque qui se passe dans la mer Noire.

« Des réserves assez importantes se concentrent en ce moment à Schumla-Varna. Elles sont composées de la quatrième division française et d'une division turque. Il est probable que les deux corps d'armée turcs qui se trouvent en ce moment en Valachie prendront prochainement leurs quartiers d'hiver. Une partie de ces troupes occupera les forteresses du Danube, l'autre Varna, Schumla et Rasgrad.

Le *Lloyd* de Vienne ajoute :

« On écrit de Bucharest, le 19, que l'avant-garde du corps qui, le 14, avait débarqué, près d'Eupatoria était commandée par le prince Napoléon, et qu'il avait transféré immédiatement son quartier-général à Sak. Les détachements de Cosaques postés près du village de Sak n'attendaient pas l'arrivée de l'ennemi et se sont retirés sur Simféropol. Immédiatement après l'arrivée de la nouvelle du débarquement, le bruit s'est répandu que les Russes avaient été battus par les troupes alliées. Mais il est certain que les Russes se retirent à marches forcées des côtes dans les forteresses. On croit qu'ils prendront une position au pied des montagnes et que leur aile gauche s'étendra de Saint-Krym à Karassu-Bazar.

« Le corps auxiliaire tunisien se rendra directement en Crimée, sans faire de station à Varna.

« Des nouvelles de Varna, 15 septembre, annoncent l'arrivée des deux premiers vapeurs transports qui reviennent des côtes de Crimée et apportent la nouvelle de l'heureux débarquement. Les troupes de réserve ont commencé à s'embarquer et des courriers sont partis pour Londres et Paris. Les rapports des éclaireurs des troupes alliées disent que l'armée russe en Crimée n'a pas plus de 50,000 hommes. Plusieurs petits vapeurs ont été envoyés dans la mer d'Azoff pour y croiser et donner la chasse

aux quatre vapeurs russes qui s'y trouvent et qui transportent continuellement des troupes et des munitions. Ces vapeurs doivent déjà être arrivés dans la mer d'Azoff, car ils ont quitté l'île des Serpents, le 19 septembre. Les frégates le *Fury*, la *Vengeance* et la *Retribution* croisent depuis le 10, devant Sébastopol.

« Un Tartare a apporté à Belgrade des dépêches avec des nouvelles du théâtre de la guerre en Crimée, du 15. Les alliés occupent la route qui du cap Baba mène à Simféropol. Les Russes se concentrent près de Simféropol ; mais ils ne disposent pas de forces considérables. D'après une nouvelle du cap Baba, le 15 septembre, les troupes alliées ont occupé Eupatoria, le 15, sans rencontrer de résistance.

« Les nouvelles d'Odessa vont jusqu'au 16. Le bruit du débarquement en Crimée y était répandu ; mais il est sérieusement défendu de parler de cet événement.

« Des nouvelles de Constantinople, 11 septembre, annoncent que quatre petits vapeurs anglo-français mouillaient dans le voisinage de Jénikalé, et qu'on présume qu'ils ont ordre de forcer l'entrée de mer d'Azoff pour rétablir les communications de ce côté. »

On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Des lettres de la mer Noire annoncent que des troupes russes, embarquées à Taugarok pour la Crimée, sur des chaloupes canonnières, ont été assaillies, le 4 septembre, par une violente tempête, et que huit ou neuf de ces chaloupes, montées par 200 hommes, ont péri corps et biens. Par des nouvelles, arrivées ici le 12, nous apprenons que les Circassiens, commandés par Daniel Bey, parent de Schamyl, après avoir passé le Yarouk-Sou, ont brûlé 60 villages, dont les habitants se sont retirés aux environs de Tiflis. Ils ont livré deux combats aux Russes sous les ordres du général Wrangel.

Dans le premier, les Polonais faisant partie de ce corps d'armée ont déserté avec deux canons, et ont fait prisonniers 30 Cosaques du régiment qui les poursuivait. Après le second combat, les Russes se sont enfuis en jetant deux canons dans un ravin, et les Circassiens ont fait leur jonction avec Schamyl à Zakatala. »

On écrit de Trébizonde, 6 septembre :

« La retraite des Russes et l'évacuation de Baya-

FEUILLETON

LA FERME MAUDITE.

TRADUCTION D'UNE NOUVELLE D'OSWALD TIEDEMANN.

(Suite.)

Je fus conduit à la prison de la ville de Mühlberg, je fus interrogé par le juge d'instruction, et quoique le crime n'eût eu aucun témoin, quoique je n'eusse avec obstination, à défaut de preuves, mon passé déposa si hautement et si terriblement contre moi, que je fus condamné à mort à l'unanimité.

Ce fut alors que je jugeai qu'il était temps d'invoquer la promesse que m'avait faite, par écrit l'archiduc, le jour où je lui avais sauvé la vie.

Un délai de vingt-cinq jours devait s'écouler entre ma condamnation et mon exécution. Je fis venir le pasteur, je l'adjurai, au nom de l'humanité, de faire remettre la promesse de l'archiduc à l'archiduc lui-même. L'excellent homme, qui croyait à mon repentir, ne voulut charger personne de la commission. Il partit ; alla trouver l'archiduc à Vienne, et revint la veille du jour où l'échafaud devait se dresser pour moi, avec une commutation de peine.

J'étais condamné à la prison cellulaire à perpétuité.

La nouvelle me combla de joie. Au fur et à mesure que la mort s'approchait de moi, je m'étais aperçu de ma lâcheté.

Malgré la terreur qui me dévorait l'âme, j'avais pendant tout mon procès conservé un imperturbable sang-froid, j'avais nié avec un acharnement qui eût dû amener un meilleur résultat. J'avais même raillé avec une grande liberté d'esprit juges et témoins. Je voulus jouer mon rôle jusqu'au bout, et lorsqu'on me conduisit à la prison, je railai le geôlier qui me reçut, d'abord sur son habit, ensuite sur son trousseau de clefs, et enfin, entré dans la cellule, sur le charmant et confortable logement que le gouvernement avait bien voulu me préparer dans une de ses maisons de plaisance.

L'homme aux clefs me regardait avec une stupéfaction profonde qui semblait mêlée d'une indéfinissable tristesse, — il avait l'air de me dire : Mais, malheureux, ayez pitié de vous même ; entrez ici silencieusement, avec le repentir au cœur et non avec le rire sur les lèvres, — vous tomberez de trop haut en tombant d'une joie futile feinte, en tombant vous vous briserez.

Je l'avoue, je lus tant de choses dans le regard de cet homme, que son regard m'effraya.

Je dis son regard, car du moment où il m'avait reçu jusqu'à celui où, après m'avoir introduit dans la cellule, il ferma la porte derrière moi, il ne prononça point une seule parole.

La porte se referma. Je me trouvai seul.

J'avais beaucoup entendu parler de ce terrible régime cellulaire, de cette solitude éternelle avec une captivité

sans fin ; je jetai les yeux autour de moi : j'étais dans une salle parfaitement ronde, sans table, sans chaise, sans lit ; les murailles étaient blanchies à la chaux, la porte était à peu près perdue dans la muraille, peinte comme le reste, sans reliefs, sans aspérités, sans traverses, sans clous, sans serrure, sans un endroit enfin où les yeux pussent s'attacher et l'esprit se distraire.

Un rayon de jour, qui semblait une lueur de refraction, pénétrait par le plafond dans la cellule, et l'éclairait à peu près six ou sept heures par jour ; le reste du temps, elle demeurait dans le crépuscule et dans la nuit.

Je mesurai ma prison, elle avait sept pieds en tout sens.

Je croisai les bras en essayant de chanter, je chantai même ; mais à la dixième mesure, au second vers, ma voix m'effraya, et tandis que mes lèvres balbutiaient encore un air sans suite et des paroles sans raison, mon cœur me disait : Tais-toi, malheureux, tais-toi !

Je me couchai, essayant de dormir ; mais, au bout d'un instant, la fraîcheur de la dalle fit frissonner ma chair et pénétra jusqu'à mes os ; je me relevai avec un sentiment de profonde terreur, je venais, en vérité, d'essayer vivant du froid de la tombe. Ce frisson qui me courait par tout le corps, c'était le frisson qui devait rider la peau des cadavres au contact des reptiles qui nous attendent dans le sépulcre.

Alors, pour la première fois, cette idée me vint, qu'il

zid sont confirmées; l'inquiétude qu'avait fait naître leur mouvement agressif a entièrement disparu. Jamais on a été mieux à même de juger de leur faiblesse et de la facilité avec laquelle les alliés de la Turquie pourront, quand ils le voudront, mettre fin à la domination russe dans les provinces transcaucasiennes.

» Non-seulement l'armée de Géorgie est incapable de rien entreprendre contre le territoire ottoman, mais aussitôt qu'elle s'écarte de Tiflis, elle est obligée de se replier pour protéger cette capitale des possessions russes contre les incursions des Tcherkesses. Une division de troupes européennes, commandée par un chef habile et concertant ses opérations avec les Turcs d'une part et Schamyl de l'autre, ne tarderait pas à réduire les forces russes, dans la Transcaucasie, aux dernières extrémités. » (Moniteur.)

Une décision, publiée par le *Moniteur de la flotte*, porte qu'à l'avenir le corps expéditionnaire de la Grèce sera exclusivement composé de troupes de l'infanterie et de l'artillerie de la marine, réunies sous le commandement d'un lieutenant-colonel et placés sous les ordres du contre-amiral Le Barbier de Tinan. Les nouvelles compagnies qui vont être expédiées seront prises dans le corps expéditionnaire de la Baltique et dans celles de l'ex-premier régiment de l'arme.

Nous recevons aujourd'hui les nouvelles de Constantinople du 15, apportées à Marseille par l'*Euphate*, et une dépêche de Trieste, donnant des nouvelles du 18. Ni les correspondances du 15, ni la dépêche du 18 ne parlent de l'expédition de Crimée. — Havas.

Marseille, mercredi 27 septembre.

« Le paquebot à vapeur le *Thabor* est parti le 20 de Constantinople où était arrivé, le 19, l'avisio l'*Ajaccio* venant de la Crimée.

» Ce dernier navire avait laissé les troupes alliées, se disposant à marcher contre l'armée russe, devant Sébastopol. Celle-ci, forte de 25,000 hommes seulement, attendait 15,000 hommes de renfort. On pensait qu'une bataille aurait lieu vers le 20, avant l'arrivée de renforts russes.

» Le temps était magnifique presque chaud.

» Aucune espèce d'accident n'a retardé ou entravé l'opération du débarquement des troupes et du matériel. Les habitants de la Crimée, fort étonnés de l'invasion des armées alliées, car ils ignoraient jusqu'à l'existence de la guerre, avaient laissé leurs récoltes dans les champs, si bien qu'on a trouvé tous les approvisionnements nécessaires. Bien mieux les populations, pleines de sympathies pour les troupes alliées, leur ont offert les moyens de transports et les provisions dont elles disposent, déclarant qu'elles sont prêtes à recevoir des armes et à servir comme auxiliaires.

» Pendant le débarquement, une division de navires à vapeur a fait une diversion habile contre Calcha.

» A Eupatoria, 400 Russes se sont rendus à la première sommation. On avait répandu le bruit à Constantinople que deux généraux russes restés seuls dans la ville en avaient présenté les clefs aux généraux alliés. Cette nouvelle a été reconnue fautive. » — Havas.

y avait des hommes que la société enterrait vivants, et que j'étais un de ces hommes-là.

J'essayai de m'adosser à la muraille; mais au bout de quelques minutes, ou mes genoux ployaient sous moi, ou mon dos glissait le long de son point d'appui, et je me réveillais en sursaut, rêvant que je roulais dans quelque abyme.

Je passai une partie de la nuit ainsi.

Enfin, brisé de fatigue, je m'accroupis sur mes talons et je parvins à m'endormir.

Combien de temps demeurai-je, je ne dirai pas endormi, mais privé de sentiment, je l'ignore. Quand je revins à moi, il faisait nuit encore; alors une idée terrible traversa mon esprit, c'est qu'on avait intercepté ce peu de jour qui venait du plafond, et que j'étais condamné à une nuit éternelle!

Enfin, j'aperçus au plafond quelque chose qui ressemblait à un rayon, mais si pâle, que je n'osais espérer qu'il m'annonçât le jour; peu à peu, et d'une façon presque insensible, l'ouverture s'éclaircit, un jour humble glissa le long des murailles, et je me trouvai presque joyeux de revoir le jour dans ma prison circulaire.

Tout-à-coup, je tressaillis; il me semblait avoir entendu une voix humaine; je collai mon oreille à la muraille: rien; à la porte, aux dalles du plancher, rien.

J'allai m'asseoir à trois ou quatre places différentes, cherchant, soit un objet en saillie, soit un renforcement

Hambourg, mercredi 27 septembre.

« La frégate anglaise la *Miranda*, après sommation faite au gouverneur de livrer les marchandises et les bateaux qui se trouvaient dans le port de Kola, dans l'océan Glacial arctique, a bombardé cette ville et incendié 92 maisons, plusieurs églises et divers magasins. » — Havas.

Le *Morning-Chronicle* donne les nouvelles suivantes de la Baltique:

« Le *Holyrood*, arrivé Sherness, a quitté la baie de Revel le 12 du courant. L'escadre, qui est commandée par l'amiral Plumridge, se composait alors des vaisseaux *Saint-George*, *Royal-George*, *Neptune*, *Cressy*, *Cæsar*, *Monarch*, *Nile*, *Princess-Royal*, *Dragon*, du vaisseau français le *Tage* et d'un autre bâtiment de guerre français. L'amiral Plumridge était à bord du *Neptune* avec son pavillon; les canots de la flotte avaient travaillé à poser des bouées, ainsi qu'à relever des hauteurs et des distances préalablement à une attaque qui va s'exécuter contre Revel. On n'attendait plus que sir Charles Napier, du haut des grands mâts des plus forts vaisseaux on était au guet pour voir arriver le brave amiral, qu'on attendait à toute heure. Le *Cressy* mouillait à deux milles de Revel, dans l'île de Nargen. La flotte était mouillée en ligne, à quatre milles des forts de Revel, attendant l'ordre de s'avancer sous la portée des canons de la flotte. Les insulaires de Nargen disaient qu'ils y avait 70,000 hommes d'infanterie et 8,000 de cavalerie campés à Revel et tout autour de cette place. L'armée tout entière avait été, il y a trois semaines, passée en revue par l'Empereur lui-même, qui, suivant ces insulaires, lui avait adressé une allocution pour l'encourager à repousser l'ennemi des côtes de la Russie ou à périr sous de nobles efforts. Les insulaires de Nargen ne reculent, dit-on, devant aucun danger pour trafiquer avec la flotte, et ils sont de très-bonne foi dans toutes leurs transactions. Un des pilotes de la mer du Nord ayant endommagé sa montre, qui est d'un grand prix, la donna à un des insulaires, qui l'emporta à Revel, et, après l'avoir bien réparée, la lui rendit en ne demandant que peu de chose pour les réparations et pour sa peine. Les habitants paraissent avoir la plus grande confiance dans les officiers et les marins de la flotte anglaise. Des hommes fournis par chaque vaisseau ont creusé un puits d'où ils se procurent pour leur usage une eau excellente en grande abondance. On avait vu naviguer dans la baie un petit *coutré* russe. Le *coutré* armé le *Cressy* a été envoyé pour l'intercepter; il a réussi et l'a amené sous le feu du fort. Voyant que ce n'était qu'un *coutré* d'agrément et ne voulant pas priver de leur plaisir les indigènes inoffensifs, l'amiral le fit relâcher. L'équipage du *coutré* russe était frappé d'une peur horrible; il craignait que les boulets n'atteignent là où ils ne devaient pas porter. Les Blue-Jackets s'amusaient beaucoup à voir les boulets faire le ricochet autour du pauvre équipage. »

EXTÉRIEUR.

Russie. — Berlin, mercredi 27 septembre.

« On mande de Saint Pétersbourg, le 23 septembre, que le gouvernement russe vient de publier

un ukase relatif à une nouvelle émission de papier-monnaie, émission qui s'élève à la somme de 6 millions de roubles, série 21, 22, avec intérêt à partir du 13 août dernier. » — Havas.

TURQUIE. — Trieste, 28 septembre.

Le paquebot apporte des nouvelles de Constantinople, jusqu'à la date du 18.

« Fuad-Effendi a été nommé membre du comité des réformes qui propose l'abolition du Karadusch, la juridiction du Patriarche pour tous les rajahs grecs, la réorganisation des diverses administrations, l'égalité des droits pour tous les sujets ottomans ne professant pas la religion mahométane, enfin l'établissement de la conscription pour les rajahs.

» La Porte a prolongé d'un mois le délai fixé pour les négociations avec la Grèce.

» Le Sultan a passé en revue les renforts tunisiens, s'élevant à 8,000 hommes. » — Havas.

AMÉRIQUE. — Par le *Baltic*, arrivé à Liverpool; nous avons reçu les journaux de New-York, jusqu'au 16. Il était de nouvelle question de l'acquisition de Cuba par voie d'achat. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

APPEL A L'ACTIVITÉ DES JEUNES SOLDATS RESTÉS DISPONIBLES SUR LE CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1854.

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le Préfet à MM. les sous-préfets et maires du département:

« Angers, le 25 septembre 1854.

» Messieurs,

» Un décret impérial, en date du 14 septembre courant, appelle à l'activité des jeunes soldats restés disponibles sur le contingent de la classe de 1853.

» Le départ des jeunes soldats du département de Maine-et-Loire, compris dans cet appel, est fixé au mardi 10 octobre prochain; mais ils devront se rendre à Angers dès le 8.

» Des ordres devront être adressés, pour eux, au premier jour, dans les communes. Je prie MM. les maires de vouloir bien faire porter et notifier ces ordres à domicile, dès qu'ils leur seront parvenus, puis de veiller à ce que les jeunes soldats s'y conforment.

» Je les prie également de renvoyer, sans délai et dûment remplis, à la Sous-Préfecture, à la Préfecture pour l'arrondissement d'Angers, les extraits du registre des notifications dont les cadres accompagneront lesdits ordres.

» Afin de mettre les jeunes soldats appelés sous les drapeaux à même de se faire remplacer, le conseil de révision se réunira à la Préfecture, le jeudi 5 octobre, à onze heures du matin. La nomenclature des pièces à produire se trouve rappelée par l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 1853, inséré au n° 13 du Recueil administratif.

» Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés, et produire leurs pièces en règle, à la Préfecture, six jours au moins à l'avance. Les uns et les autres auront à se faire inscrire, dès la veille de la séance, de une heure à quatre, au bureau militaire.

pour y attacher mes yeux. J'essayai d'inciser le mur avec l'ongle de mon pouce pour me distraire, en regardant une ligne quelconque.

Chose étrange, la ligne que j'avais essayé de tracer, c'était celle d'une croix.

Le mur était de granit, j'y eusse émoussé un poinçon d'acier.

Je cherchai un peu de boue dans ma cellule, afin de la coller contre la muraille; ce point devait donner à mon regard un objet, un but de fixité, et empêcher mes yeux de se perdre vaguement sur cette surface blanche et unie.

La cellule était d'une propreté désespérante.

Alors, je commençai à rugir; je frappai d'abord des mains contre les murailles, — puis des pieds, — puis de la tête; je ne sais quelle intention de suicide me vint et me fit sourire: quand je serai trop las de la prison, eh bien! je me tuerai!

Au bout de trente-six heures, cette prison, qui m'avait semblé un si grand bienfait quand j'appris que ma peine était commuée, m'était devenue insupportable, et je souriais à l'idée que, lorsque je le voudrais, j'échapperais à ce supplice de silence et de solitude en me jetant dans les bras de cette mort que j'avais tant craint.

Si j'avais eu vingt-cinq mille francs, là je les eusse donnés pour que cette prison eût un angle. Quel était donc le misérable architecte qui avait inventé de bâtir, pour les prisonniers, les niches circulaires?

Le lendemain, mon impatience allait jusqu'à la folie; ma douleur jusqu'au désespoir. Je me jetais à genoux pour invoquer Dieu; mais je ne savais point lui parler. Je ne pouvais que crier d'une voix lamentable: Mon Dieu! mon Dieu! mon Dieu! mon Dieu!

Mais, de même que lorsque j'avais appelé les hommes, aucune voix ne m'avait répondu, lorsque j'adjurai Dieu de venir à mon aide, Dieu resta sourd.

CHAPITRE III.

RETOUR A LA FERME.

Dix ans s'écoulèrent.

Un siècle; vous comprendrez combien le temps passe lentement pour le prisonnier d'une pareille prison.

J'avais désappris de compter les jours, les mois, les années. Comme il faisait toujours froid et jamais clair dans ma cellule, j'ignorais où en était le reste du monde et si au dehors on était en automne ou au printemps, en été ou en hiver.

Un jour, je me sentis indisposé, le lendemain plus mal, le surlendemain plus mal encore.

Je me plaignis.

Sans qu'on eût répondu à mes plaintes, le trou dans lequel on me passait ma nourriture m'apporta du pain plus blanc et, au lieu d'eau pure, un breuvage tiède et sucré.

Je ne mangiai point, mais je bus avidement, car j'avais la fièvre. Enfin, il me sembla que j'étais libre, que

» Veuillez bien, Messieurs, dans l'intérêt des familles, donner immédiatement aux dispositions de la présente circulaire, la plus grande publicité.
» Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.
Préfet, VALLON. »

CHRONIQUE LOCALE.

Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

CONCOURS DE LABOURAGE DE 1854.

Le dimanche 24 septembre 1854, à onze heures du matin, sur une pièce de terre, dépendant de la ferme du Bois-Carré, appartenant à M. Delavau, située dans la commune de Forges, canton de Doué, s'est ouvert le concours, auquel les cultivateurs avaient été appelés par un programme affiché dans toutes les communes de l'arrondissement.

Les laboureurs qui se sont fait inscrire pour prendre part au concours, étaient au nombre de treize. La plupart avaient des charrues attelées de bœufs; il n'y avait que quatre charrues traînées par des chevaux.

Au signal convenu, tous les concurrents ont été se placer devant les numéros d'ordre que le sort leur avait donnés, et, à un roulement de tambour, le travail a commencé.

Les animaux présentés au concours étaient au nombre de six taureaux et de dix génisses, deux verrats et une truie. On devait s'attendre à voir un nombre bien plus considérable de bestiaux, en plaçant le concours dans un pays où les prés sont si communs, et où les fourrages sont en telle abondance, qu'ils servent à l'approvisionnement des chevaux de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Les instruments aratoires présentés consistaient en quatre charrues qui n'offraient rien de particulier et surtout rien de bien; on en a primé deux, plutôt pour se tenir dans les limites du Concours et encourager les travailleurs, que pour récompenser le mérite de l'instrument présenté.

Après une heure et demie de travail, un roulement de tambour a annoncé aux laboureurs que leur tâche était accomplie, et alors les divers jurys ont remis leurs rapports au Président, qui a proclamé les noms des vainqueurs, et leur a distribué les prix qu'ils avaient gagnés.

Pour le concours de labourage :

1^{er} prix, M. Frémin, François, de Forges, (charrue à deux bœufs);

2^e prix, M. Frouin, Louis, de Martigné, (charrue à deux bœufs);

3^e prix, M. Brard, Auguste, de Villebernier, (charrue à deux bœufs);

4^e prix, M. Boussy, Louis, de Fosse, (charrue à un cheval).

Les primes accordées aux éleveurs d'animaux domestiques, l'ont été comme suit.

Pour les taureaux :

1^{er} prix, M. Frouin, René, de Martigné, pour un magnifique taureau de race choletaise, âgé de 27 mois;

2^e prix, M. Frouin, Isidore, de Martigné, pour un taureau de même race, âgé de 21 mois;

3^e prix, M. Rabouin, de Martigné, pour un taureau de même race, âgé de 24 mois.

M. de Joussetin, de Gennes, a présenté au Comice un taureau Durham pur qui n'a pu être admis au

je sentais le grand air, que je revoyais la campagne, que je me baignais dans un lac dont l'eau fraîche éteignait mon sang brûlé.

J'avais le délire.

Quand je revins à moi, liberté, air pur, campagne fleurie, lac aux eaux fraîches, tout avait disparu, tout s'était évaporé comme un nuage. J'avais eu le délire, voilà tout.

Je n'avais vu aucun docteur, aucun infirmier, pas même une de ces bonnes filles qui viennent s'asseoir dans les hôpitaux aux chevets des pauvres, pas même une sœur de charité.

Seulement je sentais que j'étais devenu faible, je comprenais que j'étais devenu vieux.

Il me semblait même que j'étais devenu bon, du moins moins mauvais que je n'avais été.

Comment cette amélioration s'était-elle faite en moi? Je ne saurais vous le dire. Mais mon orgueil surhumain, mon entêtement invincible étaient brisés, et souvent dans mon sommeil, car j'avais fini par m'habituer à dormir sur la dalle de pierre, il me semblait voir un ange consolateur debout près de moi, qui me regardait en pitié et m'apprenait à aimer et à prier.

Enfin je parvins, à force de chercher dans mes souvenirs d'enfant à retrouver une prière que ma mère m'avait apprise à l'âge de trois ans.

Ce fut un long travail pour ma mémoire et une

grande distraction pour mon esprit que de reconstruire mot à mot cette prière écroulée comme une chapelle frappée de la foudre dans l'ombre et le désert de mes premières années. En remontant ainsi à la source de ma vie, j'avais une grande consolation, je revoyais ma mère, non point pâle, raidie par la mort, tenant à la main la gazette froissée qui lui apprenait mon crime, mais jeune, belle, heureuse de l'amour de son mari et de son enfant.

Et au son d'une musique harmonieuse, comme celle qui bâtissait les murs de Thèbes, chaque mot de ma prière venait se souder au mot qui le précédait et tirant à lui le mot qui le devait suivre.

Enfin, un jour, je me rappelai ma prière depuis le premier jusqu'au dernier mot.

C'était un acte de foi.

Le jour où, à genoux, les mains jointes, les yeux levés vers l'ouverture qui donnait du jour à ma cellule, je pus dire cette prière d'un bout à l'autre, ce jour-là fut un heureux jour pour moi.

(La suite au prochain numéro.)

CONCOURS CAUSE DE SON JEUNE ÂGE. Le Comice croit devoir offrir ses regrets et ses remerciements à M. de Joussetin.

Pour les génisses :

1^{er} Prix à M. de Joussetin, pour une génisse de 3/4 sang Durham-Mancelle, âgée de 25 mois.

2^e Prix. M. Vaslin, François, de Doué, pour une génisse de race du pays, âgée de 18 mois.

Pour l'espèce porcine :

1^{er} Prix. M. Carré, Pierre, de Varennes, pour un verrot de race Craonnaise, âgé de 12 mois;

2^e Prix. M. Frouin, René, de Martigné, pour un verrot croisé craonnais, âgé de 9 mois.

Un prix a été donné pour la truie Craonnaise présentée par M. Carré.

Pour les instruments aratoires :

1^{er} Prix. M. Bouderron, Jean, de Bron, pour une charrue à verser, modifiée;

2^e Prix. M. Samson, de Chemellier, pour une charrue à verser, dans laquelle le fer remplaçait la fonte qu'on a coutume d'employer à cet usage.

La distribution des prix étant terminée, les laboureurs primés ont ensuite choisi, ainsi qu'il est expliqué au programme, les instruments qui leur sont offerts en prix.

La séance a été levée, et le Comice s'est rendu à Doué où il a réuni dans un banquet, ses membres présents, les fonctionnaires publics invités au Concours, et les lauréats du Concours de labourage.

A la fin du repas, M. le Sous-Préfet s'est levé et a porté un toast à l'Empereur des Français, après avoir déploré la perte qu'avait fait le Comice dans la personne de M. Persac, son ancien président.

M. Du Bault, président actuel, s'est levé à son tour et a porté un toast au progrès agricole, et à l'amélioration des races d'animaux qu'on élève dans l'arrondissement.

Aucun incident n'est venu troubler cette fête champêtre. Cependant l'ordre n'y pas toujours régné, car le Concours était à peine commencé que toutes les cordes qui entouraient le champ de labour avaient été dépassées, et tout le monde se promenait dans le champ, de sorte qu'on ne reconnaissait plus le Jury, et que ce Jury lui-même était gêné dans son examen et dans son indépendance. Les laboureurs eux-mêmes ont eu, plusieurs fois, à souffrir de cette infraction au règlement. Il faudrait, pour une pareille réunion, une police plus nombreuse, et surtout plus sévère.

Le Secrétaire, J. E. BURY. Le Président, DU BAULT.

Un de nos compatriotes, officier dans un régiment en garnison dans le midi, après avoir accompagné à sa dernière demeure, une Sœur de Charité, morte martyre de son dévouement, a tracé les quelques lignes qui suivent. Elles nous ont semblé si pleines de nobles et pieux sentiments que nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en les publiant :

Entendez-vous au ciel, comme des voix étranges
Qui semblent murmurer des chants mélodieux?...
Ecoutez ces accents... c'est un concert des anges;
Une âme est remontée aux cieux...

Mais quels sont donc ces cris? ces larmes sur la terre?
Pourquoi ces chants de mort? pourquoi tant de douleur?...

Sœur de Charité! est-il un plus beau nom, après celui de mère?...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...C'est que les malheureux, hélas! n'ont plus de mère,
Les affligés n'ont plus de sœur...

Dieu vient de rappeler une des saintes âmes
Qu'il jette parmi nous pour nous rendre meilleurs,
Et qu'il cache à nos yeux, sous la forme de femmes,
Et sous le nom de Bonnes-Sœurs,
Etrangères à tout ce qui n'est pas souffrance,
Vous les trouvez toujours, ces filles du Seigneur,
Au chevet du mourant, aux lits de l'ambulance,
Partout où l'on sent le malheur...

Et lorsque chacun fuit devant l'épidémie,
Abandonnant un père, une mère, un enfant;
La Sœur de Charité tend une main amie
Au malheureux agonisant...

Cette main bien souvent se raidit et se glace;
Elle a gagné le mal du corps qu'elle a touché;
Combien de pauvres Sœurs, hélas! ont pris la place
De celui qu'elles ont sauvé!...

Mais ne les plaignons pas d'avoir quitté la terre;
Elles vivaient chez nous dans l'espoir de mourir;
Leur patrie est le ciel: notre vie éphémère
Ne pouvait pas leur convenir.

Et puisque dans le ciel il est vrai que les âmes
Peuvent aux malheureux prêter quelque soutien,
Cessons de regretter pour nous ces saintes femmes;
Elles nous font encore du bien...

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* annonce qu'une dépêche d'Oldfort, sous la date du 18 septembre, apporte la nouvelle que l'armée a dû se mettre en marche dès le lendemain, 19. — Il contient, en outre, l'extrait d'un article de la *Gazette d'Augsbourg* assurant que l'Autriche n'a aucune intention d'entraver les opérations offensives des Turcs contre les Russes, soit en Crimée, soit en Bessarabie. — Havas.

Hermanstadt, mercredi. — « Les Turcs s'avancent vers le Pruth. Lord Raglan a demandé une diversion en Bessarabie. L'avant-garde est déjà en marche. — Omer-Pacha part demain. » (*Daily-News.*)

— Le *Times* publie une dépêche de Vienne, de mercredi soir, portant que l'ambassade russe a reçu une dépêche du 22, de la Crimée; tout ce que l'on sait c'est qu'elle contient des nouvelles défavorables aux Russes. — Havas.

— Des communications récentes de Saint-Petersbourg, transmises au *Times*, attestent que la politique de l'Empereur cause un grand mécontentement chez quelques-uns de ses sujets. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le trèfle incarnat, qui, depuis plus de vingt ans, rend de si grands services aux agriculteurs du Loiret, surtout à la petite culture et aux vignobles situés en sol sablonneux, est appelé à en rendre de plus grands encore, par suite de l'introduction du trèfle incarnat tardif.

Cette variété nouvelle a le mérite de ne fleurir qu'au moment où le trèfle incarnat ordinaire, s'étant formé en graine, n'est plus propre à la nourriture en vert des bestiaux: elle prolonge donc ainsi de quinze jours la nourriture à l'étable.

Cette année, on a pu voir un grand nombre de champs couverts de cette plante précieuse, qui était d'une venue remarquable et se trouvait encore en fleur à la fin de juin. Le trèfle incarnat tardif a donné des produits plus abondants que la variété ordinaire, car il n'a pas souffert comme elle de la sécheresse et des gelées du printemps, n'ayant commencé à monter qu'après ce temps défavorable. Cette nouvelle variété se sème et se cultive exactement comme l'autre.

(Bulletin du comice agricole d'Orléans.)

— Dernièrement, on a observé à Jaroslak (Pologne) un phénomène naturel tout-à-fait extraordinaire. Le 15 août, lors de la levée de la pleine lune, on remarqua que son disque, couleur de sang, portait au milieu une grande tache presque noire. La lune, qui, en se levant, se penchait tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, continua à se balancer plus rapidement, à mesure qu'elle s'élevait au-dessus de l'horizon. Tout à coup elle retomba, avec une rapidité extraordinaire, presque jusqu'à l'horizon, et remonta presque immédiatement après, avec la même rapidité, jusqu'à la hauteur qu'elle avait déjà atteinte. Vers onze heures, elle cessa ces balancements, mais on remarqua un changement continu dans sa forme. Tantôt le disque s'aplatissait, tantôt il prenait une forme elliptique ou carrée, et toujours il conservait sa couleur rouge foncé avec la tache noire au milieu. Bientôt on pouvait observer un tremblement et des mouvements pour ainsi

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 98 75.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 73 15

BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 98 90.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 73 25.

dire spasmodiques dans le corps de la planète, jusqu'à ce qu'enfin ces phénomènes cessèrent, en même temps que la tache noire disparut. Mais la lune elle-même ne jeta aucun rayon; elle avait l'air d'une grande boule ardente suspendue dans les airs, et de dix heures jusqu'à deux heures du matin où elle se coucha, la nuit était complètement sombre. Pendant la journée qui avait précédé, il régnait une grande chaleur, et on remarqua pendant la nuit l'absence complète du vent. Durant les évolutions de la lune, dont nous venons de parler, les étoiles scintillaient comme à l'ordinaire. Le lendemain, la chaleur, ainsi que l'absence du vent, continuèrent; mais la lune se leva sans qu'on eût pu observer aucun des phénomènes étranges de la veille.

(Nouvelliste de Hambourg.)

— D'après le *Tribuno*, la ville de Daroca (Espagne) est convertie en un monceau de ruines. Les familles errent sans asile. Une horrible inondation, dont il n'y avait pas d'exemple dans l'histoire, a répandu l'épouvante dans cette ville et dans ses environs. Pour se former une idée des ravages que cet épouvantable sinistre a causés, il suffira de dire qu'une masse d'eau, suspendue par une trombe dans les airs et occupant un espace de cent mètres envi-

ron de largeur, s'est précipitée sur la ville, qui a été submergée. Les habitants n'ont eu d'autre parti à prendre que de s'enfuir sur les hauteurs.

PARFUMERIE GLYCÉRIQUE DE BRUÈRE-PERIN, approuvée par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.

Si, comme on n'en peut douter, les médicaments qui sont revêtus de l'approbation de l'Académie impériale de médecine, ont des droits légitimes à la confiance des médecins et des malades, il est à désirer que des garanties analogues soient données aux personnes qui font usage de préparations hygiéniques pour la conservation de leur santé. M. Bruère Perin est entré dans cette voie de progrès en soumettant ses produits à base de Glycérine au jugement du corps savant compétent, et le public l'en récompense par l'empressement qu'il met à s'en servir.

VINAIGRE DE BRUÈRE-PERIN, aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations comestiques analogues, parce que l'action irritante et siccative que les eaux de Cologne et les vinaigres seulement aromatisés, exercent sur les personnes dont la peau est irritable, se trouve neutralisée, dans celui-ci, par sa combinaison avec la glycérine, principe essentiellement pénétrant et assouplissant.

SAVON DE BRUÈRE-PERIN, à la Glycérine. Ce savon, qui ne durcit pas, pénètre et assouplit la peau, préserve les

maines de crevasses et de gerçures et facilite singulièrement le mouvement des doigts des personnes qui s'exercent sur le piano.

PÂTE DE BRUÈRE-PERIN, à la Glycérine. Cette pâte onctueuse est employée par les personnes dont la peau délicate et susceptible ne peut supporter le contact d'un savon quelque dulcifié qu'il soit; aussi est-elle préférée aux pâtes d'amandes, solides ou liquides, car elle a sur elles l'avantage de préserver les mains des crevasses et des gerçures, tout en les blanchissant et en assouplissant la peau.

L'ODONTINE et L'ELIXIR ODONTALGIQUE sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. L'honorable et savant membre de l'Académie de médecine qui en est l'auteur et qui a voulu les couvrir de l'autorité de son nom, a consigné dans l'instruction qui les accompagne, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

La Parfumerie Glycérique, l'Odontine et l'Elixir Odontalgique se trouvent à PARIS, rue Saint-Honoré, 154, en province et à l'étranger chez tous les principaux parfumeurs.

Dépôt à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, 79, rue d'Orléans.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, le lundi 23 octobre 1854, à midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n^o 36,

Occupée par le sieur Belliard, restaurateur, et composée : au rez-de-chaussée d'une boutique, une arrière-boutique servant de cuisine; lavoir, corridor, latrines, cave, terrasse; au premier étage, deux chambres; au deuxième étage, trois chambres; au troisième étage, une chambre et greniers.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant soit à M. et M^{me} BIGOT, propriétaires, soit à M^e DION, notaire.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements. (533)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHATS
DE FOIN, LUZERNE
ET AVOINE.

Le samedi 7 octobre 1854, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Saint-Jean, n^o 57), où le public sera admis à en prendre connaissance. (517)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, 79, rue d'Orléans.

A LOUER OU ARRENTER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON,

Située au Font-Foucharde, commune de Bagnoux,

Consistant en 7 chambres à coucher et autres au 1^{er} et 2^e étages, cave, grenier, cour, jardin; occupée dernièrement par les sieur et dame Chevreau.

A VENDRE OU A ARRENTER
Présentement,

UNE MAISON, SITUÉE A DISTRÉ,

Consistant en plusieurs corps de bâtiments, cour, puits, caves, greniers et servitudes, joignant la grande route et une rue.

S'adresser à M. VERRONNEAU, cabaretier à Saumur, rue du Portail-Louis, et à M^e DION, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1855,

Un CORPS DE BATIMENT et JARDIN.

Situés à Saumur, quartier du Charbonnet, appartenant à M. Bridier, et contenant 2 hectares 20 ares.

Plus des prés et un quartier, situés au même lieu.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (518)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 75.

Le dimanche 15 octobre 1854, à midi, il sera procédé, en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, à l'adjudication

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Cocasserie,

Occupée par le sieur Lérigé, joignant M^{me} Biémont et M. Rolland.

On pourra traiter avant l'adjudication. (519)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

Par Licitation.

En vertu de jugement rendu par le Tribunal civil du Mans, le 26 juillet 1854,

Il sera procédé le 8 octobre 1854, à midi, en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à l'adjudication des biens immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de M^{me} veuve VIGIER-JOUANNE,

Savoir:

PREMIER LOT.

Commune de Chacé, sur le coteau de Saumoussay,

LA PROPRIÉTÉ DE LA MAIRIE,

Consistant en maison de maître, logements divers, bâtiments d'exploitation, grandes caves, cours, terrasses, charmille, jardins et bois d'agrément, le tout dans un ensemble clos de murs, contenant environ 90 ares, borné au midi par la rivière du Thouet, sur une longueur de 180 mètres, au nord par le chemin de Chacé à Saint-Cyr, au levant par le port de Pince-Matin, au couchant par un chemin creux.

Mise à prix 4,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Commune d'Artannes, au bas du coteau de Saumoussay, vis-à-vis la propriété ci-dessus,

UN PRÉ,

Dans la prairie de la Motte, contenant environ 63 ares, borné au nord par la rivière du Thouet, d'autres côtés par M. de Brézé, M^{lle} de Tigné et M^{me} Ducamp.

Mise à prix 2,000 fr.

S'adresser audit M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges, et à M^e CHASLE, notaires à Saumur.

Etudes de M^e MESTAYER, notaire à Angers, et de M^e LEBRETON, notaire à Gennes.

A VENDRE
En totalité ou par lots,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Bessé, canton de Gennes-sur-Loire, à 4 kilomètres de la station du chemin de fer des Rosiers, et près de la grande route de Gennes à Brissac, ainsi que de la Levée.

Cette propriété se compose de maison de maître, réserves, terres labourables, bois, vignes et îles sur la Loire, bien boisées et d'un bon produit.

Boires très-poissonneuses.

Vue magnifique sur toute la vallée de Beaufort.

L'adjudication s'en fera le dimanche 15 octobre prochain, en l'étude de M^e LEBRETON, notaire à Gennes, à midi précis.

S'adresser, pour la voir, à M. ROUSSEAU-GAUTIER, à Bessé, et, pour en traiter, soit à M^e MESTAYER et LEBRETON, soit à M^e TESTU, notaire à Chemillé, arrondissement de Beaupreau. Voir les placards affichés. (508)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, le jeudi 12 octobre 1854,

UNE MAISON,

Située à Saumur, à l'angle des rues du Temple et du Paradis, joignant d'un côté, dans la rue du Temple, M. Deperrière; d'autre côté, dans la rue du Paradis, M. André.

S'adresser audit M^e DUTERME.

A VENDRE
UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

A AFFERMER

DE SUITE,

Un GRAND JARDIN POTAGER, situé à la Gueule-du-Loup.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESEAU, rue du Puits-Neuf. (493)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON,

Quai de Limoges, n^o 36. S'adresser à M^{me} JUBAULT, place de l'Hôtel-de-Ville. (344)

A VENDRE
Pour cause de maladie,

UN FONDS DE SERRURERIE, situé à Saumur, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e CHASLE, notaire en la même ville.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION PUBLIQUE,

Le dimanche 1^{er} octobre 1854, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, commis à cet effet:

1^o Une RENTE FONCIÈRE de 200 francs, au capital de 4,000 fr., exempte de retenue, due par M. Jean Rondelet fils, meunier à Varennes-sous-Montsoreau. Mise à prix 3,600 francs;

2^o Une autre RENTE FONCIÈRE de 45 francs, au capital de 900 fr., exempte de retenue, due par M. François Lemoine, garde-champêtre à Varennes. Mise à prix 800 francs;

Et une créance de 100 fr., due par Pierre Orry, cultivateur à Varennes. Mise à prix 30 francs.

S'adresser pour les renseignements audit M^e CHASLE. (483)

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Au château de Joreau, commune de Gennes, le 1^{er} octobre, heure de midi.

Il sera vendu divers meubles, char-rue Dombasle, hache-paille, machine à battre à bras.

On paiera comptant, cinq pour cent en sus. (510)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE, sise au Petit-Puy, avec cave, cellier et pressoir, étage au-dessus, grenier et jardin, et 86 ares 50 centiares de vignes.

S'adresser à MM. BEDENEAU fils.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE GRANDE et VASTE REMISE, sise à l'extrémité de la rue de Bordeaux.

S'adresser à MM. BEDENEAU fils.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du 29 septembre 1854, enregistré,

Il appert:

Que dame Louise Brunet, épouse du sieur Pierre Brisson, marchand de chevaux, avec lequel elle demeure au Pont-Foucharde, commune de Bagnoux, a formé une demande en séparation de biens contre son mari, et a constitué M^e Segris, avoué à Saumur, à l'effet d'occuper pour elle sur cette demande.

Pour extrait, (000) SEGRIS, avoué.

Saumur, P. GODET, imprimeur.